

Je m'informe sur les pompes à insuline

Maison médicale de SAINT LOUP sur THOUET

Adresse du site : www.docvadis.fr/maisonmedicale.stloup



Validé par

le Comité Scientifique Endocrinologie

La pompe à insuline est un dispositif médical qui fournit des doses régulières d'insuline en fonction de vos besoins. Alternative aux injections par stylos, la pompe à insuline favorise un meilleur équilibre de votre glycémie et ses contre-indications sont limitées. La motivation est un élément déterminant qui conditionne le succès de son utilisation.

Qu'est-ce qu'une pompe à insuline ?

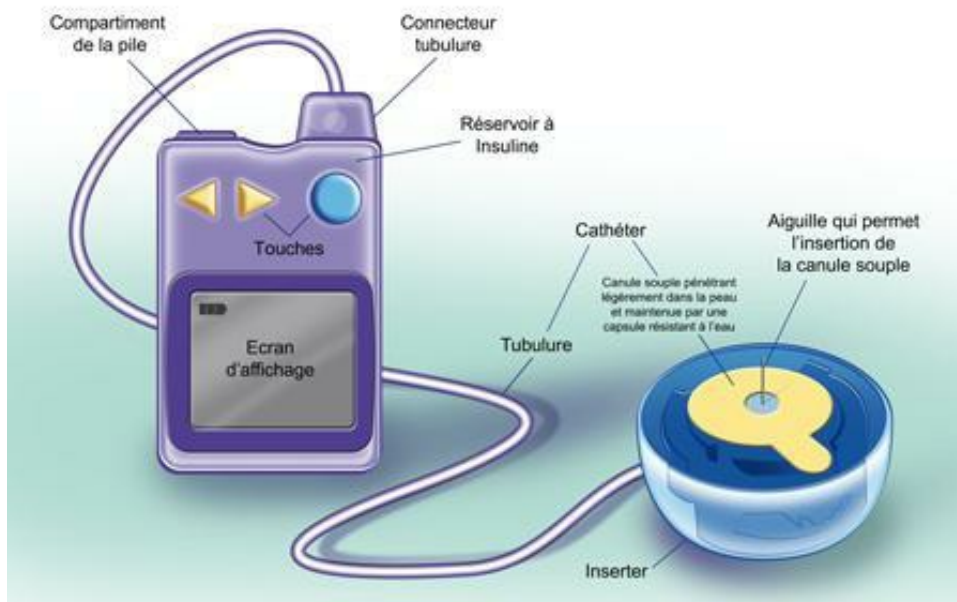
Une pompe à insuline est un dispositif médical que vous programmez pour qu'il délivre des doses régulières d'insuline en fonction de vos besoins.

Il s'agit d'un petit appareil portable qui fonctionne avec des piles et qui comprend :

- un boîtier contenant l'insuline et le mécanisme qui permet de contrôler la quantité administrée ;
- un dispositif de perfusion, composé d'un cathéter (tubulure + canule souple pénétrant légèrement dans la peau et maintenue par une capsule résistant à l'eau).

L'insérer permet de guider l'aiguille lors de l'insertion de la canule ; ils sont tous deux retirés une fois le dispositif en place.

Composition d'une pompe à insuline



Composition d'une pompe à insuline

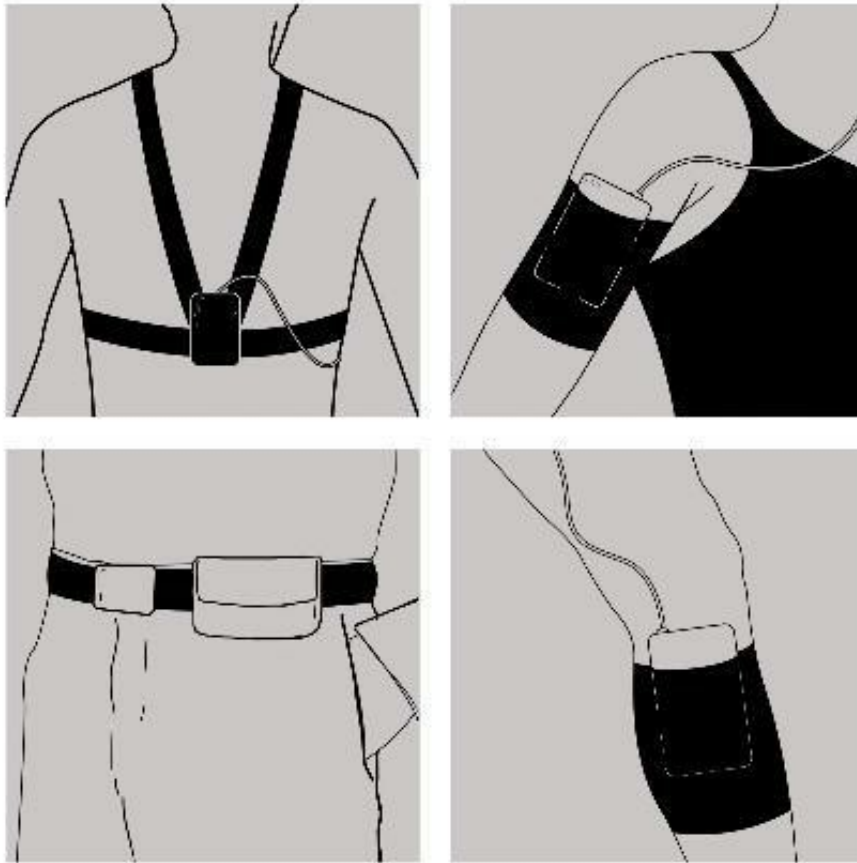
Comment est positionnée la pompe à insuline ?

Le boîtier : il se fixe et s'enlève facilement et à volonté. Étanche et résistant aux chocs, il peut se porter à la ceinture, sur le soutien-gorge ou encore rangé dans un sac, comme par exemple une « banane » portée à la taille.

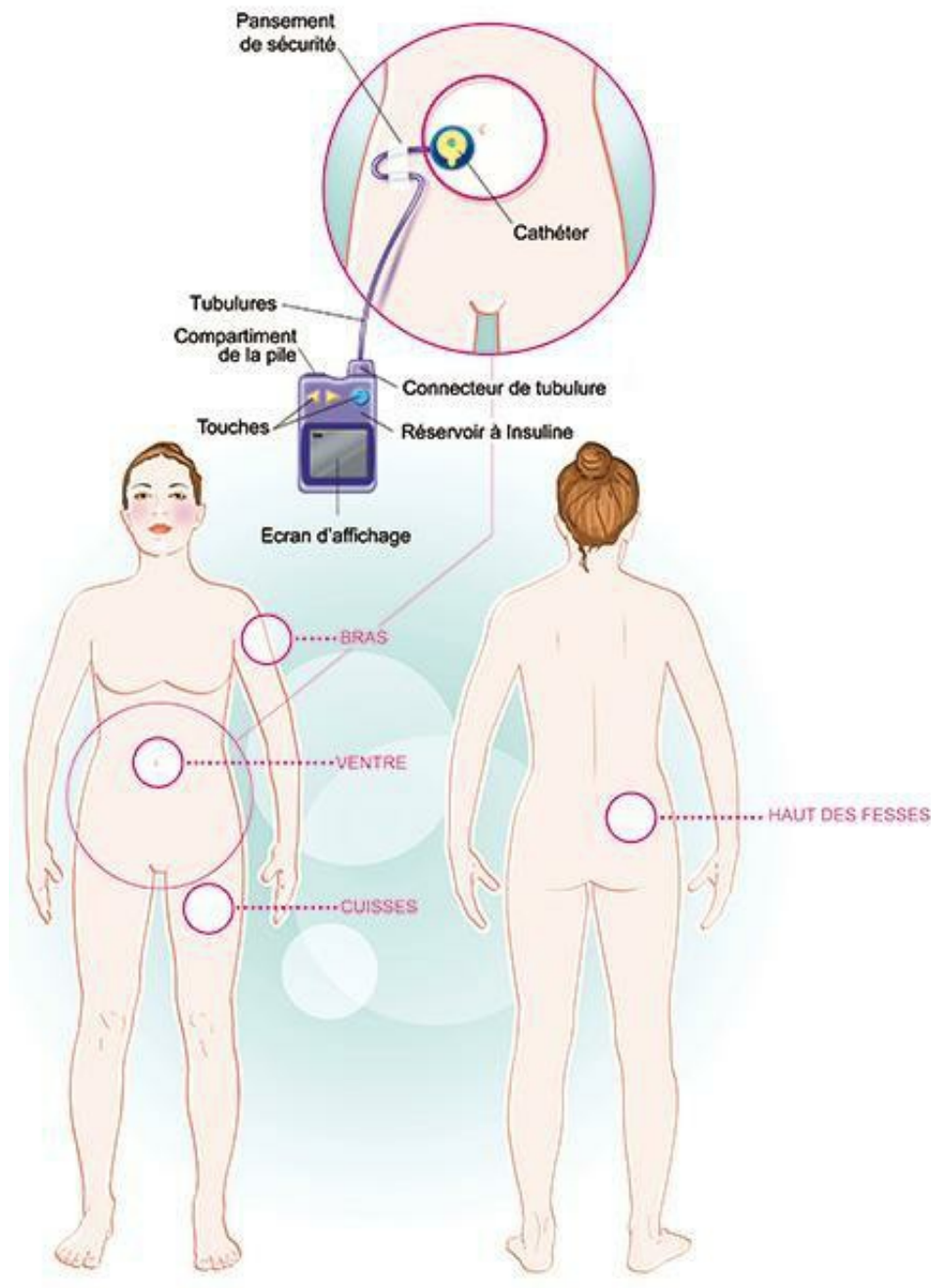
Les différentes possibilités de fixations du boîtier

Le cathéter : Comme pour les injections par seringue ou par stylo, l'abdomen est le site préféré pour implanter le cathéter. C'est en effet à ce niveau que l'insuline diffuse le plus rapidement. On peut aussi l'implanter au niveau du bras, de la cuisse ou dans la partie haute des fesses.

Les différentes possibilités d'implantation du cathéter d'une pompe à insuline



Les différentes possibilités de fixations du boîtier



Les différentes possibilités d'implantation du cathéter d'une pompe à insuline

Quels seraient pour moi les avantages d'une pompe à insuline ?

L'utilisation d'une pompe à insuline présente les avantages suivants :

- Un meilleur équilibre de votre glycémie, grâce à la perfusion continue et précise de l'insuline ;
- Une adaptation des doses en fonction des besoins physiologiques et donc du rythme du quotidien (activité physique, repos la nuit, activités du jour...) ;
- La réduction du nombre de piqûres (une tous les trois jours au lieu de 5 par jour) ;

- La facilitation dans la prise du traitement pour les patients nécessitant des débits plus faibles, comme les enfants.

Aurai-je des contraintes particulières ?

L'utilisation d'une pompe à insuline présente les contraintes suivantes :

- Une hospitalisation est nécessaire pour commencer le traitement par pompe et vous former à son utilisation et son entretien. Sa manipulation se rapproche de celle des téléphones portables.
- La pompe se porte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous pouvez l'enlever au maximum pendant deux heures par jour, pour prendre une douche par exemple ou dans les moments intimes.
- Une auto-surveillance glycémique régulière et fréquente est indispensable : la pompe n'est pas un pancréas artificiel, la glycémie doit lui être indiquée avant chaque repas pour la pompe puisse adapter la dose de vos bolus.

Dans quels cas le médecin peut-il me proposer une pompe à insuline ?

Le contexte médical du recours à la pompe est précis :

- Vous devez être traité par insuline basale et rapide, réaliser au moins 3 autocontrôles par jour et tenir à jour régulièrement votre carnet de suivi.
- Vous devez avoir bénéficié d'une consultation spécialisée au moins tous les 3 mois depuis au moins 6 mois.
- Votre équilibre glycémique doit être insuffisant depuis au moins 6 mois, c'est-à-dire :
 - une hémoglobine glyquée >7 %,
 - ou au moins 2 hypoglycémies « sévères » (besoin d'aide pour se resucrer ou coma) dans l'année,
 - et/ou au moins 4 hypoglycémies « modérées » par semaine,
 - ou encore un équilibre glycémique instable.

Certaines circonstances peuvent justifier la mise en place d'une pompe à insuline, par exemple :

- la grossesse
- un besoin de flexibilité lié à des besoins en insuline très variables dans la journée,

- un mode de vie particulier,
- des infections chroniques,
- des neuropathies douloureuses,
- ou encore une intolérance aux injections.

Le port d'une pompe à insuline est déconseillé dans certaines situations que votre médecin peut vous préciser. Dans tous les cas, la décision de porter une pompe à insuline doit être murement réfléchie et discutée avec l'équipe de diabétologie ou endocrinologie qui assure votre suivi. Votre motivation est un élément déterminant de la réussite du traitement.

Qui seront mes interlocuteurs ?

Si vous décidez de porter une pompe à insuline, vous aurez trois interlocuteurs pour initier le traitement :

- Votre diabétologue ou endocrinologue, hospitalier ou libéral prescrit la pompe et vous aide à définir la quantité nécessaire d'insuline pour couvrir vos besoins d'insuline à jeun (débit basal) et les quantités d'insuline à injecter au moment des repas (bolus). Ce schéma peut être variable et ajusté au fil du temps et de vos besoins.
- Le prestataire de services ou de santé vous aide à choisir le type de pompe qui vous convient le mieux ; il vous la fournit, ainsi que ses accessoires et en assure la maintenance. Les intervenants sont tous des infirmiers diplômés d'Etat qui assurent par ailleurs votre suivi médical en complément de celui réalisé par votre diabétologue ou endocrinologue.
- Enfin, vous serez hospitalisé au sein du centre initiateur pour mettre en place le traitement et apprendre à vous servir de votre pompe à insuline. Votre diabétologue ou endocrinologue vous indiquera les coordonnées des centres les plus proches de votre domicile.

Le prestataire de services doit vous fournir un numéro d'appel joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et intervenir à votre domicile en cas de besoin.

L'ensemble des éléments nécessaires au bon fonctionnement de la pompe est pris en charge à 100% par l'assurance maladie (dispositif médical, compresse, piles, insuline).

Pour en savoir plus sur la pompe à insuline et lire des témoignages de patients, vous pouvez consulter le site internet dédié de l'Association Française des Diabétiques (AFD) :

Pour contacter l'AFD : 01 40 09 24 25 -

